

Le Bureau communautaire s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril 2021, sur convocation du Président envoyée le 26 mars 2021.

**Présents(es)** : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR, C. SAUVAGE, O. HEYOB, JL. STAROSSE, P. MONALDESCHI, JL. CLAUDON, E. POIRSON, R. ARNOULD, X. COLIN.

**Excuses** : A. HARMAND, M. GUEGUEN

**BU2021-11 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE**

**Il appartient au Bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Onze agents, remplissant les conditions d'ancienneté, ayant reçu l'aval de leur supérieur hiérarchique et dont la manière de servir est satisfaisante, peuvent prétendre à un avancement de grade.**

Attendu qu'après examen des dossiers d'avancement possible, réalisé de concert entre la direction générale et les responsables hiérarchiques, deux agents ont reçu un avis favorable à leur avancement, en tenant notamment compte, des conditions d'ancienneté, de la manière de servir et de l'implication dans les missions exercées.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique, notamment l'article 33-5 relatif aux lignes directrices de gestion  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,  
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la fonction publique,  
Vu le tableau des effectifs,  
Vu l'organigramme de la Communauté de Communes,  
Vu les lignes directrices de gestion  
Vu la délibération n° 2020-04-23 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au bureau de l'exécutif en matière de dossiers de ratio promus-promouvables et d'avancement de grade d'agents déjà en poste au sein de la collectivité,  
Vu l'avis du Comité Technique sur les fermetures de poste et sur les ratios

**Le Bureau est invité à modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :**

**SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL**

**Création et fermeture de poste – Avancement de grade :**

- Un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 01/01/2021 et la fermeture d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à la même date.

## **SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL**

### **Création et fermeture de poste – avancement de grade :**

- Un poste de d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 01/01/2021 et la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à la même date
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet à compter du 01/04/2021 et la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à la même date, suite à réussite au concours

## **CENTRE AQUATIQUE OVIVE**

### **Création et fermeture de poste – avancement de grade**

- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet à compter du 01/04/2021 et la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à la même date, suite à réussite à l'examen professionnel
- Un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps complet à compter du 01/01/2021 et fermeture d'un poste d'éducateur territorial des activités sportives principal 2<sup>ème</sup> classe à la même date.

## **LA CLE DES CHAMPS**

### **Création et fermeture de poste – avancement de grade**

- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet à compter du 01/09/2021 et la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial à la même date,
- Un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet à compter du 03/01/2021 Et la fermeture d'un poste d'adjoint d'animation à la même date.

## **COMMUNICATION**

### **Création et fermeture de poste – avancement de grade**

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, emploi permanent à temps complet à compter du 01/01/2021 et la fermeture d'un poste d'adjoint administratif territorial à la même date.

## **CRECHENDO**

### **Création et fermeture de poste – Avancement de grade**

- Un poste d'auxiliaire puéricultrice principal 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 01/01/2021 et la fermeture d'un poste d'auxiliaire puéricultrice principal 2<sup>ème</sup> classe à la même date.

## **CHANTIER D'INSERTION**

### **Création et fermeture de poste – Avancement de grade**

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 01/01/2021 et la fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à la même date.

## **RESSOURCES DIRECTION**

### **Création et fermeture de poste – Avancement de grade**

- Un poste d'attaché principal, emploi permanent à temps complet, à compter du 01/10/2021 et la fermeture d'un poste d'attaché territorial à la même date.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**